



LE BRUISSEMENT DU BÉTEY

Bulletin d'information de Bétey Environnement n° 11 (mars 2015)
Association Loi 1901 pour la protection de l'environnement
Siège : 126 boulevard de la République 33510 Andernos-les-Bains

Édito

Que faisons-nous par nous-mêmes, pour nous-mêmes ?

En ces temps d'incertitudes, d'inquiétudes pour l'avenir, surtout celui de nos enfants, pour chacun, à l'aune de sa modeste mais irremplaçable responsabilité, il faut être volontaire.

Membres de Bétey Environnement, vous avez déjà entamé une démarche que nous souhaitons rendre la plus positive possible. La lecture de ce bulletin vous montrera les diverses activités que nous réalisons, les orientations que nous voulons donner pour plus de présence, plus d'action, plus de corps à notre association.

Venez prendre, auprès de ses animateurs, la place qui fera de vous l'acteur déterminé du "mieux faire", laissant à d'autres le vain plaisir du "mieux dire". Soyez notre relais auprès de vos amis ; c'est l'union dans l'action qui fait la force. Merci à tous.

Le président, Michel Bovio

Retour sur 2014

Tout au long de l'année, on s'active avec Bétey Environnement. Voici quelques unes des actions marquantes.

► Aménagement du jardin

Plusieurs séances de jardinage ont été nécessaires pour terminer le réaménagement paysager du jardin du Bétey entrepris en 2013 : arrachage d'une haie de lilas moribonde côté piste cyclable, plantation d'arbousiers, genets, remplacement du grillage par une clôture de ganivelles, abattage (non sans regret !) d'un bel érable négundo dont les racines détruisaient le mur.



En 2014, nous avons supprimé le dernier érable négundo, essence reconnue invasive sur les berges de cours d'eau, côté boulevard, derrière le panneau "Local du Bétey". Le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, basé au domaine de Certes, avait validé notre projet paysager visant à favoriser les essences locales. En remplacement, nous avons planté à proximité un rejet de frêne prélevé sur la berge de l'Ayguemorte à Audenge, mais aussi des pommiers, des pieds de vigne...

Et toujours, l'entretien de la "cabane vivante" près du ruisseau.

► 1^{er} février : Journée mondiale des zones humides

Chantier d'entretien d'une mare à proximité de la piste d'aéromodélisme. 11 personnes s'attaquant à 5 cépées de saules, 100 litres de déchets ramassés, et toujours le même plaisir de partager un moment utile et convivial dans la nature.

► 31 mai : Bicyclettes Bleues

L'idée des Bicyclettes bleues, un événement initié par le SIBA et relayé par tous les offices de tourisme, était de proposer une découverte "écologique" du patrimoine naturel du Bassin d'Arcachon. La contribution de Bétey Environnement fut de proposer un circuit des quatre ruisseaux d'Andernos au départ du local. Nos voisins de l'association de cyclotourisme accompagnaient la caravane de vélos pour en assurer la sécurité



Une cinquantaine de participants ont profité du jardin du Bétey pour une halte pique-nique et la visite d'une petite exposition sur la biodiversité végétale et faunistique reconstituée dans un aquarium.

► 4 septembre : Convention avec les PEP 33

L'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public et Bétey Environnement ont signé une convention pour l'utilisation par le Centre de Mer et d'Education au Développement Durable (CE2D, 130 av. de Bordeaux à Andernos) de notre outil pédagogique "La nature au fil de l'eau" : découvrir le cycle naturel de l'eau (de la forêt à l'océan) et le cycle de l'eau utilisé par l'homme.

Cette convention ouvre la voie à une coopération entre les deux associations, l'une spécialisée dans l'accueil de classes vertes, l'autre dans la préservation du patrimoine naturel local.

► 21 septembre : Journées du Patrimoine

Animation destinée aux CM1-CM2 des écoles élémentaires Bétey, Jules-Ferry et Capsus, répondant à l'un de nos objectifs de sensibilisation à la richesse écologique du ruisseau.

Après une présentation dans leur classe du diaporama "Retour aux Sources" et une visite du ruisseau (en remontant du port du Bétey à la place de la Source), nous avons remis à chaque enfant un questionnaire-concours.

Les "copies" ramassées quelques jours plus tard ont permis de retenir 9 élèves pour des jeux le long du ruisseau. Les enfants sélectionnés, accompagnés de leurs camarades, leurs enseignants et de leurs parents, ont été soumis à une série d'épreuves de terrain :

- construction et course de mini-voiliers ;
- quiz basé sur la connaissance de l'environnement du ruisseau ;
- chasse au trésor sur les rives du Bétey.

Bien sûr une école a remporté le concours, mais les trois ont gagné l'abonnement d'un an à une revue naturaliste et les 9 lauréats un petit livre des éditions La Salamandre.

Au printemps 2015, l'école Bon Accueil bénéficiera à son tour de cette animation.

► 27 septembre : Forum des associations

Beau succès pour cette première avec une forte fréquentation et plus de 100 associations présentes. Bétey Environnement y était avec, pour support d'information, des planches illustrant l'association et ses activités. Des contacts fructueux ont été pris, notamment sur le projet de jardins partagés (lire plus loin).

La 2^{ème} édition du forum est déjà en préparation, elle se tiendra samedi 5 septembre.

► 29 novembre : Fête de l'Arbre et des fruits d'antan

Depuis notre manifestation en 2007 au jardin du Bétey, nous nous étions promis d'aller à la Fête de l'Arbre et des fruits d'antan du Conservatoire végétal régional d'Aquitaine à Montesquieu (Lot-et-Garonne), qui a lieu chaque année le dernier week-end de novembre – c'est bien connu : à la Sainte Catherine, tout arbre prend...

Nous étions 8 au départ du local du Bétey pour un retour dans la soirée, le minibus de location chargé de jeunes fruitiers à replanter, de cageots de fruits, de jus de pomme et autres confitures artisanales. Mais surtout, nous en avons pris plein les yeux, les narines et les papilles, tant la diversité des variétés cultivées est importante, présentée pour l'occasion sous les serres du domaine de Barolle.

Plus d'infos : www.conservatoirevegetal.com.

C'est quoi la "Transition" ?

Face au constat des crises simultanées de l'économie, de l'énergie et du changement climatique, les Territoires en Transition, mouvement né en 2006 en Grande Bretagne à l'initiative de Rob Hopkins, ont pour but de lancer des actions citoyennes visant notamment à :

- réduire la consommation d'énergie fossile et les émissions de CO₂ ;
- renforcer la résilience de nos territoires et leur autonomie pour mieux absorber les chocs à venir ;
- relocaliser l'économie (alimentation, artisanat, commerce, recyclage) ;
- renforcer les liens, la solidarité et la coopération entre les acteurs du territoire.

Mouvement apolitique, il compte près de 2 500 initiatives dans le monde, 150 environ en France.

Son originalité tient principalement en deux points :

- une vision optimiste de l'avenir : la crise est une occasion de changer radicalement la société ;
- la communauté dans son ensemble est concernée et doit porter le changement.

Le collectif "Nord Bassin en Transition" s'est créé cet hiver pour faciliter ou initier les initiatives et actions citoyennes en accord avec cette philosophie. Fort déjà de plus de 50 membres, il accompagne ainsi des projets tels que :

- la mise en place d'une monnaie locale complémentaire pour le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre : l'Ostrea ;
- un projet de jardins partagés et de cojardinage ;
- la création d'un Repair Café.

D'autres sujets sont à l'étude.

Plusieurs membres de notre association sont d'ores et déjà engagés dans ces projets. Nous en reparlerons, en particulier des jardins partagés dont Bétey Environnement assurera le pilotage en coordination avec les services sociaux de la ville d'Andernos.

Jardins partagés

Ville et nature ont été longtemps antinomiques (il faut attendre 1860 pour voir les premiers parcs urbains en Europe). Cependant, étouffés par la pollution et la grisaille ambiante, les urbains ont de plus en plus besoin de nature en ville.

Aujourd'hui, l'engouement pour l'apiculture en milieu urbain, le succès des jardins partagés montrent le désir des citoyens de devenir acteurs de la biodiversité comme ils sont acteurs de leur ville.

Un coup de projecteur sur les jardins partagés, l'apiculture, les murs végétalisés, les terrasses cultivées et bien d'autres réalisations naturelles montre, à l'évidence, que cette nouvelle "nature urbaine" est promise à un bel avenir.

Les jardins partagés sont un espace libre, proche des habitations, où des citoyens peuvent se voir attribuer une parcelle à cultiver ; chacune d'elles fait partie d'un ensemble comprenant, outre une surface cultivable collectivement, des zones avec des aménagements visant à favoriser solidarité, convivialité, liens et partages entre les générations et les cultures (ce qui les différencie des jardins ouvriers destinés aux seules activités individuelles).

Un premier projet de jardins partagés, élaboré en 2014 par Bétey Environnement qui se propose d'en assurer le pilotage, a été présenté à la municipalité. L'idée a reçu un accueil favorable ; cependant, il s'agit d'un dossier important, et la mise en place ne se fera pas du jour au lendemain.

Les échanges avec la municipalité se poursuivent pour en préciser les contours.

Journée mondiale des zones humides 2015

Samedi 7 février au matin, une douzaine de volontaires répondaient à l'appel de notre président, interviewé sur Andernos la radio quelques jours auparavant (à réécouter ici : <https://soundcloud.com/andemoslaradio-1/reportage-sur-lassociation-betey-environnement-avec-monsieur-bovio>)

L'objectif était de poursuivre la restauration de la mare, entamée l'an dernier, en éclaircissant la végétation arbustive qui tend à l'asphyxier.

Au programme :

- recépage et taille en têtard des saules ;
- débardage des branches pour réemploi en bois de chauffage ou en bois raméal fragmenté (BRF) ;
- ramassage des déchets issus de remblais dans cette mare proche de l'ancienne décharge du boulevard Daniel-Digneaux.

Après définition et répartition des tâches, chacun a trouvé sa place dans ce chantier réalisé avec l'aide matérielle de la ville. À noter la visite de Jean-Marie Ducamin, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, venu se rendre compte de l'intérêt des zones humides du lieu-dit "Le Communal" où l'ancienne municipalité avait prévu un vaste projet d'aménagement baptisé "Matoucat", du nom de la craste qui draine ce secteur en direction du ruisseau le Bétey. L'association, qui a eu communication de l'étude écologique réalisée en vue de ce projet (qui n'est heureusement plus d'actualité après l'annulation du PLU), ne manquera pas de donner son avis lors de l'élaboration du prochain PLU d'Andernos.

Le soleil de cette belle matinée d'hiver, la découverte de plusieurs pontes de grenouille agile (*Rana dalmatina*) et le sentiment de servir une cause utile ont ravi l'équipe filmée par TVBA (<http://www.tvba.fr/videos-2/societe/andernos-betey-environnement-zones-humides-2015.html>).

La bonne humeur ambiante s'est encore amplifiée avec l'arrivée des participants au rallye botanique organisé dans le secteur par les associations amies Le Bétey plage boisée à sauvegardée et Écocitoyens du Bassin d'Arcachon qui apportaient boissons chaudes et biscuits très appréciés !

Cours d'eau propres 2015

Chaque printemps depuis 2009, la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA) part à la pêche aux déchets d'origine anthropique dans les cours d'eau qui se déversent dans le Bassin d'Arcachon (rivières, ruisseaux et crastes). Elle établit un bilan détaillé de chaque sortie, puis un bilan général assorti d'une demande de soutien qu'elle envoie à plus de 100 destinataires institutionnels du territoire. Certaines communes apportent une aide logistique pour l'évacuation des déchets récoltés – hélas pas encore toutes.



Pourtant on ne revient jamais bredouille ! Jugez-en : une visite du Massurat le 17 février dernier, avec un petit groupe de jeunes menés par l'association Surf Insertion, dans un secteur visité chaque année, s'est soldée par 6 sacs de déchets divers (sacs et bâches en plastique, bouteilles en verre ou plastique, canettes autres emballages alimentaires), plus 3 pneus, un réfrigérateur, une plaque de cuisson électrique, une batterie, une housse de scooter, un potelet de ferraille, un tuyau de PVC, une mousse de banquette automobile...

La prochaine **journée "Nature propre" d'Andernos** coordonnée par la ville se déroulera **SAMEDI 4 AVRIL** (de 9 h à 16 h) avec la participation active des associations locales pour un nettoyage des plages, de la forêt et des ruisseaux de Comte, du Bétey et du Massurat.

Retenez bien cette date, nous comptons sur un maximum de participants. Pour les cours d'eau, munissez-vous de bottes, de gants de ménage ou de jardin, d'épuisettes, de griffes...

Le Parc Naturel Marin

Ça y est, le PNM du Bassin d'Arcachon est en ordre de marche.

Cinq ans après la mise à l'étude et l'installation de la mission de préfiguration, trois ans après l'enquête publique et bientôt deux ans après le décret ministériel de création, suivi de l'arrêté interpréfectoral désignant les membres du Conseil de gestion, celui-ci a été officiellement installé le 23 février dernier.



Carte Agence des Aires marines protégées

L'exceptionnel patrimoine naturel, paysager et culturel du Bassin d'Arcachon, mais aussi les nombreuses activités professionnelles ou de loisirs qui s'y exercent, justifient une gestion concertée de tous les acteurs locaux.

Les orientations de gestion, présentées dans le décret de création et fondées sur les principes définis dans le Code de l'environnement, précisent les grandes finalités du PNM qu'il conviendra de respecter :

- **Améliorer la connaissance de la dynamique du Bassin et de son lien avec l'océan** (transports hydro-sédimentaires, échanges entre les écosystèmes) ;
- **Préserver et restaurer la biodiversité spécifique du Bassin et son attractivité pour les oiseaux** ;
- **Garantir le bon fonctionnement écologique des milieux** par une exigence accrue pour la qualité des eaux et une gestion cohérente des richesses naturelles et des usages ;
- **Promouvoir et accompagner les filières professionnelles (pêche, ostréiculture)** pour préserver les emplois et valoriser les savoir-faire, dans une démarche respectueuse des équilibres naturels ;
- **Promouvoir des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques** par l'adaptation des comportements et des aménagements et l'innovation technologique ;
- **Contribuer à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins** afin de conserver au territoire son identité maritime et la faire prendre en compte dans les projets de développement ;
- **Responsabiliser l'ensemble de la population en la sensibilisant aux impacts des usages** sur les équilibres naturels marins et aux bénéfices qui résultent de ces équilibres pour sa qualité de vie.

Dans un premier temps, le Conseil de gestion devra élaborer un plan de gestion à 15 ans, conforme aux orientations ci-dessus, lesquelles se traduiront en actions de suivi du milieu marin, de contrôle, de soutien aux activités maritimes durables et de sensibilisation des usagers.

Le Conseil de gestion sera aidé dans sa tâche par une équipe déléguée par l'Agence des aires marines protégées (laquelle agence sera intégrée à la future Agence nationale de la biodiversité). L'équipe, financée par l'Agence des aires marines protégées, comprendra un directeur et des agents, dont certains saisonniers.

Le Conseil de gestion vient d'élire son président (François Deluga), 4 vice-présidents (dont Claude Bonnet, vice-président de la Sepanso Gironde) et son bureau. Dans ce bureau, les associations de protection de l'environnement sont représentées par Jacques Storelli, qui siège au titre de la CEBA dont il est coprésident. À noter qu'aucun siège du Conseil de gestion n'est rémunéré.

Des groupes de travail thématiques seront mis en place, auxquels pourront participer des personnes extérieures au Conseil de gestion. C'est là que Bétey Environnement pourra jouer un rôle actif.

Smurfit condamnée

Le 5 juillet 2012, une cuve contenant 3 500 m³ de "liqueur noire" – substance chimique complexe et hautement toxique issue de la fabrication du papier kraft – éclatait sur le site industriel de Biganos. La vague de près de 15 m de haut formée par cette rupture détruisit le muret de rétention, le liquide s'infiltra dans le sol et atteignit rapidement le ruisseau du Lacanau, affluent de l'Eyre, où les poissons morts furent dénombrés par milliers, puis le Bassin d'Arcachon. Par miracle il n'y eut aucun

blessé, mais la faune et la flore environnantes furent durement touchées.

Un tel accident n'aurait jamais dû se produire dans une usine certifiée ISO 14001 pour son management environnemental, qui est aussi une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement), c'est-à-dire contrôlée par l'État pour les risques environnementaux qu'induit son exploitation.

Poursuivie pour atteinte à l'environnement, l'usine a été mise à l'arrêt pendant plusieurs semaines, le temps de l'enquête. Le Procureur de la République a saisi le Tribunal correctionnel de cette affaire ; les pêcheurs, les ostréiculteurs et plusieurs associations de protection de l'environnement (dont la CEBA) se sont constitués parties civiles.



Le 2 septembre 2013, le Tribunal correctionnel de Bordeaux relaxait la société Smurfit Kappa au motif que la cause de l'accident ne serait pas claire, l'industriel maintenant l'hypothèse qu'une "onde de choc initiatrice" ait conduit à la rupture de la cuve.

Dès le lendemain, le Parquet faisait appel de cette décision, suivi en cela par les parties civiles de la première instance. En effet, l'enquête avait relevé de nombreuses anomalies, et notamment, une maintenance déficiente des installations malgré les mises en garde réitérées depuis 1999.

C'est ainsi que, le 17 février dernier, la Cour d'appel a annulé la relaxe du 2 septembre 2013, déclaré la société Smurfit Kappa de Biganos coupable des délits prévus au Code de l'Environnement qui lui sont reprochés et l'a condamnée à payer une amende pénale de 30 000 €. Plusieurs des parties civiles (dont la CEBA) recevront chacune, en réparation de leur dommage, la somme de 10 000 € et 1 000 € au titre de la procédure pénale.

Ces montants peuvent sembler dérisoires pour un industriel habitué à manier des millions, mais la condamnation envoie un signal fort : **Nul ne peut impunément polluer l'environnement.**

Entre-temps, afin de mieux prévenir ce type d'accident (de l'aveu même de l'industriel, le risque zéro n'existe pas), le Préfet de la Gironde a mis en place une Commission de suivi de site (la CEBA est membre de cette CSS) à laquelle participent en premier lieu les sociétés Smurfit Kappa et Dalkia, cette dernière exploitant depuis 2012 sur le site de Biganos la plus puissante centrale française de production d'électricité et de vapeur à biomasse.

